

## Publics précaires : de moins en moins de droits... le prix de la fragilité ?

Droit à l'emploi, droit à la santé, droit à un revenu décent, affirmation de la solidarité de la collectivité... voici quelques-uns des principes politiques, économiques et sociaux constitutionnellement reconnus en France. Des droits aujourd'hui mis à mal par une société qui tend vers l'individualisme et qui, prise dans l'étau des déficits croissants des organismes sociaux, demande aux publics qui ont le plus besoin des prestations de solidarité d'en payer le prix fort. Les stratégies politiques de responsabilisation des citoyens pour les dépenses publiques – de la responsabilité collective à la responsabilité individuelle – conduisent inexorablement à la culpabilisation. Si vous avez un handicap, c'est de votre faute, donc vous devez payer les frais afférents. Si vous êtes malades, idem. Les publics les plus fragiles sont condamnés à payer toujours plus : le prix de leur fragilité !

### Des droits fondamentaux... fondamentalement pas pour tous ?

Selon l'article 11 du préambule de la Constitution de 1946 : « [La constitution] *garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, à la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.* » Et selon l'article 5 : « *Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi.* »

Une fois posés ces principes constitutionnels, force est de constater qu'ils sont de moins en moins respectés. Enfin, surtout pour les publics les plus fragiles et précaires !

### Droits sociaux et économiques, des droits qui s'achètent... et qui se payent !

En effet, aujourd'hui en France, les droits fondamentaux ont un coût et un prix ! Alors tant pis pour ceux qui ne peuvent se les offrir !

De fait, on assiste à la disparition progressive du droit à la santé pour tous qui passe par le démantèlement de notre système de santé (à l'heure où les États-Unis se battent, eux, pour en avoir un...) : franchises médicales, augmentation du forfait journalier, déremboursement de médicaments, prix des mutuelles de plus en plus élevé... Il ne fait pas bon aujourd'hui avoir besoin de soins et ne pas avoir les moyens financiers adéquats. Ce qui est le cas de milliers de personnes malades, handicapées, pauvres...

De même, le droit au travail pour tous est un leurre. Travailler "plus" ? Encore faut-il déjà pouvoir travailler ! Et pouvoir travailler, cela signifie ne pas devenir un "travailleur pauvre" ou être victime du chômage. Cela signifie ne pas être discriminé du fait de son origine, de son handicap, de sa maladie.... Cela signifie "pouvoir" au sens

propre c'est-à-dire "être en capacité de", ce qui n'est pas le cas de milliers de personnes du fait de leur état de santé, de leur handicap, voire de leur état d'exclusion sociale ! En découle, en partie, le droit à des "moyens convenables d'existence" ! A l'heure où le Smic ne suffit plus pour assumer toutes les charges et vivre correctement, que dire des allocations diverses et variées, pensions d'invalidité ou vieillesse, et autre RSA, bien en deçà du Smic et du seuil de pauvreté ?

### De la responsabilisation individuelle à la culpabilisation !

La société actuelle tend à remplacer la responsabilité collective par la responsabilité individuelle. Une façon de montrer du doigt celles et ceux qui ont des difficultés dans leur quotidien, qui "ne peuvent pas se lever tôt", pour lesquels l'injonction "quand on veut, on peut !" est une souffrance supplémentaire !

Toutes ces personnes ne veulent pas la charité, juste la solidarité. Mais là où il est de la responsabilité de la collectivité d'intervenir, les obstacles sont de plus en plus nombreux : soit parce que les personnes chargées d'informer ou d'attribuer ces droits sont guidées par des jugements de valeur, parfois de façon pernicieuse : « *Si telle personne est dans cette situation, ne l'a-t-elle pas cherchée ?* », « *Fait-elle tous les efforts nécessaires ?* » ; soit parce que les dispositifs sont conçus pour dissuader les personnes de faire valoir leurs droits (dossiers administratifs à constituer et justificatifs à fournir à n'en plus finir, refus infondé qui nécessiterait d'engager un recours pour faire valoir ses droits...). Une réelle culpabilisation de ces publics déjà usés par leur situation quotidienne, et une entreprise de démotivation qui contraint les personnes à abandonner leurs démarches et donc leurs droits. Ces personnes intègrent la multiplication des contraintes en silence et vivent en devant choisir entre "manger" ou "se soigner", ou encore entre "une aide à l'autonomie" ou "payer ses factures"...

En parallèle de ce qui ressemble fort à une "suppression" des droits sociaux et économiques pour tous, la protection des droits en elle-même est de plus en plus affaiblie : de la perspective de supprimer le juge d'instruction aux tentatives actuelles de remettre en cause la HALDE, en passant par des tentatives de réforme du financement d'aides telles que la compensation... Moins de droits, moins de protection et de moyens de défense de ces droits, plus de contraintes financières, et tout ça pesant sur les personnes qui ont des besoins légitimes et prioritaires : comment pouvons-nous, au sein de notre société dite "moderne" voire "modèle", accepter le démantèlement de notre cohésion sociale et la remise en cause des droits fondamentaux ?

Jean-Marie Barbier, président de l'APF



## Brèves d'actu

### 5e risque : l'APF "s'invite" au débat et ouvre la discussion !

Alors que le gouvernement a promis l'ouverture, en 2010, d'un débat de fond sur "la perte d'autonomie", l'APF s'invite au débat en proposant une réforme ambitieuse et cohérente et, dans une démarche citoyenne, en demandant la contribution de ceux qui le souhaitent, tant au sein de l'association, qu'en externe auprès des décideurs publics et relais d'opinion.

Jusqu'à présent, ce débat est uniquement lié aux enjeux du vieillissement de la population. Or, pour l'APF, la question du 5e risque doit être appréhendée d'un point de vue global, c'est-à-dire en y intégrant les personnes en situation de handicap. Et cette réforme doit être basée sur un droit universel à compensation et reposant sur un système de financement par la solidarité nationale.

Pour connaître les détails de la position de l'APF : [www.reflexe-handicap.org](http://www.reflexe-handicap.org)

### L'APF très inquiète pour ses services d'aide à domicile !

L'association a interpellé à plusieurs reprises, ces derniers mois, la Direction générale de la cohésion sociale au sujet très préoccupant de la situation économique de ses services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et de ses services d'aide humaine (SAH).

A ce jour, seules 2 des 21 structures de l'APF ont obtenu une subvention de leur DDASS d'un montant qui ne couvrira pourtant pas leur déficit !

Il est désormais indispensable de prendre des mesures d'urgence pour que l'APF puisse continuer à assurer sa mission d'aide et de soin à domicile pour les personnes en situation de handicap. Sans compter qu'il en va également de la sauvegarde d'emplois des professionnels du médico-social intervenant à domicile.

### Mobilisation du 27 mars : le collectif Ni pauvre, ni soumis ne désarme pas !

Deux ans après la marche vers l'Elysée, le collectif Ni pauvre, ni soumis (NPNS), regroupant près de 100 associations nationales, se mobilisait à nouveau le 27 mars. Plus de 10 000 personnes se sont rassemblées aux quatre coins de la France pour dénoncer l'extrême pauvreté des personnes en situation de handicap ou atteintes de maladie invalidante. En effet, en 2 ans, rien n'a pas changé ! Au contraire ! Les personnes, déjà en situation difficiles, doivent désormais payer des frais supplémentaires (hausse du forfait hospitalier, franchises médicales, fiscalisation des indemnités du travail, déremboursement de certains médicaments, hausse du coût des mutuelles, etc.), sans compter le coût de la vie

qui ne fait qu'augmenter ! Malgré la promesse présidentielle d'augmenter l'allocation adulte handicapée (AAH) de 25%, elle restera sous le seuil de pauvreté en 2012 ! Et cette augmentation ne concerne pas toutes les personnes : les bénéficiaires de certaines pensions ou de rentes en sont exclues.

Pour en savoir plus : [www.nipauvrenisoumis.org](http://www.nipauvrenisoumis.org)

**NI PAUVRE  
NI SOUMIS**

### Baromètre APF de l'accessibilité : une 1<sup>re</sup> édition réussie !

En 2009, l'APF a décidé de créer un baromètre de l'accessibilité afin de pouvoir évaluer l'état d'avancement de mise en accessibilité de la France. Publié dans *L'Express* le 11 février dernier, il a pour but non pas de porter un jugement définitif mais bien d'évaluer la mise en accessibilité des communes de 2010 à 2015, de valoriser les bonnes pratiques des villes investies dans la mise en accessibilité de leur commune, de motiver les villes moins engagées à se mobiliser rapidement pour être totalement accessibles en 2015 !

Ainsi de Nantes, ville première du classement, à Bastia, dernière ville, toutes ont une marge de manœuvre pour en 2015 être premières ex aequo !

Ce baromètre s'appuie sur une méthodologie originale qui associe les réponses des délégations départementales APF et de leurs adhérents aux réponses des mairies. L'évaluation de l'accessibilité du cadre de vie de la ville revient aux délégations ; l'évaluation des niveaux d'accessibilité des équipements municipaux et la mesure de la politique municipale d'accessibilité reviennent aux communes (résultats ensuite contrôlés par l'APF).

Rendez-vous en février 2011 pour la seconde édition !

### « Bouge les lignes ! », la nouvelle signature de l'APF



Avec cette nouvelle signature « Bouge les lignes ! », l'APF entend montrer son positionnement et affirmer l'action et le combat menés par 28 000 adhérents, 11 000 salariés et 4 000 bénévoles réguliers.

Mais « Bouge les lignes ! »

est aussi une incitation, une invitation lancée au public et aux politiques pour que chacun se saisisse des problématiques du handicap.

Cette signature annonce la campagne de communication institutionnelle de l'APF qui sera lancée au deuxième semestre 2010.

